

DELIBERATION N°2022-23_03
du Conseil académique
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Election du Vice-président étudiant

La délibération étant présentée pour DECISION.

Effectif statutaire : 80 Membres en exercice : 79 Quorum : 40 Membres présents : 49 Membres représentés : 19 Total : 68	Refus de vote : 0 Abstention(s) ou nuls : 2 Blancs : 5 Suffrages exprimés : 68
--	---

VU l'article L.712-4 du code de l'éducation ;

VU l'article 16 des statuts de l'université de Franche-Comté modifiés le 31 mai 2022.

Conformément à l'article 16 des statuts de l'université de Franche-Comté, le Conseil académique élit, en son sein, un Vice-Président étudiant. La durée de son mandat est la même que celle de son mandat de membre du conseil. L'élection s'effectue à la majorité absolue des membres en exercice au premier tour, à la majorité simple au second tour.

Après appel à candidature, Romain HASSOLD, membre du collège « usagers » du conseil académique, s'est porté candidat.

Après une présentation de sa candidature, il a été procédé à l'élection du vice-président étudiant, à bulletin secret.

Les résultats de l'élection sont les suivants :

1 ^{er} tour : Romain HASSOLD : 61 VOIX
--

Au premier tour, Romain HASSOLD obtient la majorité absolue des membres en exercice et est donc proclamé élu vice-président étudiant conformément à l'article 16 des statuts de l'université de Franche-Comté.

Besançon, le 5 décembre 2022

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Thierry CAMUS

